

COMMUNE DE BAUVIN

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Service URBANISME

Mairie de BAUVIN

35 rue Jean Jaurès
59221 BAUVIN
Tél : 03 20 18 11 11

· Numéro de dossier : **PC 059.052.26.00001**
Déposé le : 09/03/2026
Nom du demandeur : Madame KONINCK Céline Christiane
Lucie

Adresse des travaux : 12, Impasse Fosse Bouget
59221 BAUVIN

Destinataire :
Madame KONINCK Céline Christiane
Lucie
95, Rue Henri Dunant
59320 HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN

OBJET : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DECISION DE REJET TACITE

Madame,

Par un courrier en date du 09/03/2026, nous vous informions que votre demande de permis de construire était incomplète et nous vous demandions de faire parvenir à la mairie dans un délai de trois mois un certain nombre de pièces.

Néanmoins, vous n'avez pas complété votre demande en totalité dans le délai imparti. C'est pourquoi nous nous permettons de vous rappeler qu'en vertu de **l'article R 423-39 du code de l'urbanisme**, votre demande a fait l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Vous n'êtes donc pas autorisé à réaliser les travaux envisagés dans la demande de permis de construire.

Je vous invite dès lors à déposer une nouvelle demande en mairie.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Bauvin, le 7 aout 2026

Pour le Maire empêché
L'adjoint à l'Urbanisme
Laurent Coutte